



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **30 octobre 2017**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉVISION PARTIELLE DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE N⁰ 2016-01

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

de préavisier **favorablement** la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestre N⁰ 2016-01, parce que cela apportera une amélioration de la sécurité des promeneurs.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE 380'000.- F POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER (PLQ) DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU CENTRE VILLAGEOIS DE PRESINGE (PARCELLES 2594-2601-1832)

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **380'000.- F** nécessaire pour l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ) dans le cadre du développement du centre villageois de Presinge (parcelles 2594-2601-1832).
2. De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme au moyen de 5 annuités, dès 2019, par le compte de fonctionnement 7900.33209.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 18.12.2017

Presinge, le 8 novembre 2017

.....